

## **CONDITIONS GENERALES**

---

### **Article 1 – OBJET :**

Les présentes Conditions Générales définissent les prestations fournies par Orion Santé au client dans le cadre des services de l'abonnement.

Elles définissent notamment les conditions spécifiques d'utilisation de ce service par le CLIENT ici comme ses termes et conditions particulières.

Tout accomplissement par Orion Santé d'une prestation de cet abonnement telles que décrites à l'article 3 implique donc l'acceptation sans réserve du CLIENT des présentes conditions générales.

### **Article 2 – DEFINITIONS :**

Dans les présentes Conditions Générales, les termes évoqués ci-dessous ont, sauf précision contraire, la définition suivante :

CLIENT : la personne physique ou morale ayant souscrit à l'abonnement proposé par Orion Santé pour ses besoins propres ou celui de son activité.

CONTRAT : les présentes Conditions Générales et le contrat d'abonnement, les unes et les autres constituant d'accord exprès entre les parties un ensemble indivisible.

SERVICE COTATION : prestation de conseil fournie par Orion Santé à son CLIENT, en aucun cas Orion Santé n'est responsable d'une décision de refus de la part de la CNAM du CLIENT.

### **Article 3 – DESCRIPTION DE L'ABONNEMENT :**

Durant la période d'exécution du contrat, Orion Santé s'engage à fournir à son CLIENT les prestations suivantes :

- MY COTATION : il s'agit d'un SERVICE COTATION. Cette prestation fournit un conseil de cotation en fonction d'éléments fournis par le CLIENT.
- MY PRIVILEGES : Prestation donnant accès à l'annulation dernière minute et sans frais des formations et à -25% sur la quatrième journée de formation FIFPL (il faut avoir réalisé avec Orion Santé une première formation de 2 jours prise en charge par le FIFPL dans l'année calendaire pour en bénéficier).
- MY RESSOURCES : Accès privilégié et exclusif à une sélection de ressources. 2 ressources nouvelles publiées par mois.
- MY ELEARNING : 1 parcours e-learning offert par semestre calendaire, parmi une sélection de Elearning défini. Rotation des parcours chaque semestre pour la sélection. Sans lien avec les organismes de financement (pas d'indemnisation, pas de prise en charge, pas de validation d'obligation). Donne le droit à une attestation de formation une fois le parcours réalisé dans sa totalité. (Crédit d'impôt).

### **Article 4 – MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE :**



Orion Santé s'engage à tout mettre en œuvre pour une bonne réalisation des services.

Afin de simplifier au maximum vos démarches, les services commercial et administratif restent à votre disposition pour vous accompagner dans les démarches de votre abonnement.

MY COTATION : pour utiliser ce service, 2 options sont possibles :

1. Envoi directement un mail à l'adresse [mycotation@orionsante.fr](mailto:mycotation@orionsante.fr)
  - A fournir obligatoirement :
    - Prénom
    - Nom
    - Ordo anonymisée
    - Liste des actes réalisés
2. Passer par l'espace perso de My Orion, remplir le formulaire avec les éléments à fournir obligatoirement (cf. ci-dessus) + cliquer sur envoyer.

MY PRIVILEGES :

- Tout est automatique (annulation + réduction -25%).
- Pour l'annulation, il est bien sûr demandé au client de prévenir de l'annulation avant le début de la formation
- Pour la réduction :
  - Obligation d'avoir fait une première formation de 2 jours en FIFPL avec Orion Santé
  - Réduction limitée à la quatrième journée de FIFPL, une fois uniquement par année calendaire.

MY RESSOURCES :

- Directement via le site [www.orionsante.fr](http://www.orionsante.fr) : les ressources exclusives seront visibles uniquement pour les clients abonnés une fois qu'ils seront connectés. Les autres ne verront que le résumé texte et la vignette vidéo (sans accès à la vidéo).
- Via l'espace perso, accès direct à toutes les ressources exclusives.
- Pas de limitation, à voir et à revoir.

MY EARNING :

- Soit directement via le site. Les produits éligibles sont tagués « My Earning » pour être identifier. Mode de paiement à sélectionner « My Earning Offert ».
- Soit via l'espace perso, accès à la sélection des produits éligibles, puis parcours via le site internet, en sélectionnant le mode de paiement « My Earning Offert ».

#### **Article 5 – DUREE DU CONTRAT :**

Le présent contrat est conclu pour d'une durée indéterminée. L'abonnement prévoit un engagement de trois mois incompressibles. Une fois ce délai passé, le CLIENT est libre mensuellement de résilier l'abonnement. Sans résiliation du CLIENT, l'abonnement sera tacitement reconduit sans dépasser une durée de trois ans.



## **Article 6 – RESILIATION ANTICIPEE :**

Résiliation pour motif légitime :

Le contrat d'abonnement pourra être résilié en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations, charges et conditions décrites au présent CONTRAT. Cette résiliation de plein droit prendra effet passé un délai de quinze (15) jours à compter de la réception, par la partie à l'encontre de laquelle cette faculté de résiliation est employée, d'une lettre recommandée avec accusé de réception en exposant les motifs.

Conditions communes :

Qu'elle soit invoquée avec ou sans motif légitime, la résiliation s'opère aux risques et périls de la partie qui la sollicite.

Le CLIENT reste en tout état de cause redevable du prix du Service dû dans l'intervalle entre sa demande de résiliation et sa date de prise d'effet indiquée au présent article.

Pour toute résiliation avant la date d'anniversaire, il est possible de résilier soit par lettre recommandée avec accusé de réception transmise à

Orion Santé  
10 Rue Stanislas Torrents  
13006 Marseille

Il est également possible de résilier l'abonnement sur votre espace personnel sur le site internet.

## **Article 7 – CONDITIONS FINANCIERES :**

Le prix du service dispensé par Orion Santé est défini dans le contrat en fonction des modalités d'abonnement conclues par le CLIENT.

Le service est facturé à compter de la date de prise d'effet du contrat d'abonnement.

Les factures sont éditées par Orion Santé soit annuellement soit mensuellement en fonction du contrat souscrit par le CLIENT. Elles sont payables en euro par prélèvement SEPA.

En cas de défaut ou de retard de paiement, Orion Santé pourra suspendre l'exécution des services jusqu'à régularisation ou résiliation du Contrat d'Abonnement.

## **Article 8 – RESPONSABILITES**

Dans le cadre du SERVICE COTATION, Orion Santé se positionne en tant que conseiller au regard du cadre légal fixé dans le cadre des cotations des actes infirmiers. Orion Santé ne peut être tenu pour responsable si la CPAM du CLIENT décide d'appliquer une autre cotation



sur le dossier et si un indu est généré. Orion Santé est soumis à une obligation de moyen et non de résultat.

Le Service dispensé par Orion Santé consiste uniquement en la délivrance d'une prestation de conseil des cotations, il n'est en aucun assimilé à une prestation de gestion du cabinet du CLIENT. Le CLIENT reste responsable de sa cotation.

### **Article 9 – MODIFICATION DU CONTRAT**

Orion Santé peut être amené, y compris pendant la période initiale de l'abonnement, à procéder à des modifications des caractéristiques de l'abonnement.

Le CLIENT sera informé par tous les moyens de toute modification le concernant un (1) mois avant son entrée en vigueur. Il pourra résilier le contrat dans les 2 mois à compter de l'entrée en vigueur de la modification par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 10 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Orion Santé met en œuvre un traitement des données à caractère personnel dont il est responsable.

Ce traitement poursuit les finalités suivantes :

- Prospection et animation
- Gestion de la relation avec ses clients et prospects
- Suivi des dossiers clients
- Recouvrement, facturation et comptabilité

Ne sont collectées que les informations obligatoires à la bonne réalisation des finalités précitées.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent du droit d'opposition à la prospection commerciale. L'usage peut être réalisé par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale suivante : Orion Santé, 10 Rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille ou par courriel à l'adresse suivante : [contact@orionsante.fr](mailto:contact@orionsante.fr)

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### **Article 11 – DISPOSITIONS DIVERSES**

Le contrat d'abonnement est régi par le droit français. Tout litige le concernant relèvera de la compétence des juridictions françaises.